

Collection des " COMMUNIQUES de PRESSE "

---

1 9 7 1 - 1 9 7 2

F.  
A.  
E.  
A.

Vol. 15

Nos. 1092bis à 1146



REPertoire des COMMUNIQUES de PRESSE

1 9 7 1 - 1 9 7 2

<u>Nos.</u>	<u>Date:</u>	<u>Titres:</u>
1092(bis),b,e,c	13.1.	Visite de détenus en REPUBLIQUE KHMERE.
1093,b,e,c	2.2.	Echange de prisonniers de guerre entre l'ARABIE SEoudITE et la République populaire du YEMEN.
1094,b,e,c	1.3.	Ouverture à la HAYE de la Conférence d'Experts de la Croix-Rouge.
1095,b,e,c	3.3.	Visite du Président du CICR au Premier ministre néerlandais.
1096,b,e,c	6.3.	Clôture de la Conférence de la CROIX-ROUGE.
1097,b,e,c	19.3.	Visite d'une délégation du CICR en ESPAGNE.
1098,b,e	23.3.	Cinquantième distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice SHOKEN.
1099,b,e,c	6.4.	Vice-présidence du CICR.
1100,b,e,c	19.4.	Le Président du CICR aux Etats-Unis.
1101,b,e,c	6.5.	Nouveau membre du CICR.
1102,b,e,c	24.5.	Ouverture de la Conférence d'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX.
1103,b,e,c	26.5.	Conférence d'Experts gouvernementaux: COMMISSIONS constituées.
1104,b,e,c	9.6.	Le Président de la République du SENEGAL au CICR.
1105,b,e,c	11.6.	Fin de la Conférence d'Experts gouvernementaux.
1106,b,e,c	30.7.	Un membre du CICR reçu en INDE et au PAKISTAN.
1107,b,e,c	19.8.	Le CICR envoie une mission au PAKISTAN.
1108,b,e,c	20.8.	Ouverture d'une délégation régionale du CICR en AMERIQUE LATINE.
1109,b,e,c	24.8.	Le Président du CICR va se rendre en République Populaire de CHINE.
1110,b,e,c	24.8.	Assistance du CICR à la BOLIVIE.
1111,b,e,c	29.8.	Activités humanitaires du CICR en BOLIVIE.
1112,b,e,c	29.9.	Don de la Confédération suisse au CICR pour son action au PAKISTAN oriental.
1113,b,e,c	8.10.	Visites de lieux de détention en IRLANDE DU NORD.

<u>Nos.</u>	<u>Date:</u>	<u>Titres:</u>
1114,b,e,c	10.10.	L'Empereur et l'Impératrice du JAPON au CICR.
1115,b,e,c	18.11.	Les organisations non gouvernementales et le DROIT HUMANITAIRE.
1116,b,e,c	1.12.	Le Président du Conseil présidentiel du DAHOMEY au CICR.
1117,b,e,c	5.12.	Le CICR s'adresse aux gouvernements de l'INDE et du PAKISTAN.
1118,b,e,c	10.12.	Zones neutralisées sous l'égide du CICR à DACCA.
1119,b,e,c	15.12.	Protection dans les "ZONES NEUTRALISEES"
1120,b,e,c	16.12.	Conflit INDO-PAKISTANAIS : Appel au respect des Conventions de Genève de 1949.
1121,b,e,c	17.12.	Visites des lieux de détention en IRLANDE DU NORD.

---

<u>Nos.</u>	<u>Date:</u>	<u>Titres:</u>
1122,b,e,c	25.2.	Début du rapatriement des prisonniers de guerre grands blessés entre l'INDE et le PAKISTAN.
1123,b,e,c	16.3.	Don belge en faveur de l'action du CICR dans le SOUS-CONTINENT INDIEN.
1124,b,e,c	20.3.	Ouverture à VIENNE de la Conférence D'Experts de la Croix-Rouge
1125,b,e,c	24.3.	Clôture de la Conférence d'Expert de la Croix-Rouge à VIENNE.
1126,b,e,c	10.4.	Rapatriement de prisonniers de guerre INDIENS et PAKISTANAIS.
1127,b,e -	12.4.	La XXIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge se tiendra à TEHERAN en 1973.
1128,b,e,c	3.5.	Ouverture de la 2e session de la Conférence d'Experts GOUVERNEMENTAUX.
- ,b - -	16.5.	Visite d'une délégation arabe auprès du Président du CICR.
1129,b,e,c	8.5.	Rapatriement de prisonniers de guerre PAKISTANAIS.
1130,b,e,c	10.5.	Prise de position du CICR.
1131,b,e,c	26.5.	Présence de la Croix-Rouge au BURUNDI.
1132,b,e,c	26.5.	Visite d'internés en IRLANDE DU NORD.
1133,b,e,c	2.6.	Clôture de la seconde session de la Conférence d'Experts GOUVERNEMENTAUX.
1134,b,e,c	4.7.	Le Secrétaire général des Nations Unies au CICR.
1135,b,e,c	6.8.	Accidents survenus à des envois de SECOURS.
1136,b,e,c	7.8.	Civils indiens au PAKISTAN.
1137,b,e,c	15.9.	Le CICR reconnaît le Croissant-Rouge de BAHREIN.
1138,b,e,c	29.9.	Le Président de la République fédérale d'ALLEMAGNE au CICR.
1139,b,e,c	27.10.	Titres de voyage CICR pour les apatrides d'UGANDA.
1140,b,e,c	3.11.	Réunion d'information de la CROIX ROUGE.
1141,b,e,c	10.11.	UGANDA : des " titres de voyage CICR" pour 4'200 apatrides.
1142,b,e,c	16.11.	Expériences pseudo-médicales : accord signé entre les Gouvernements de la RFA et de la POLOGNE.

<u>Nos.</u>	<u>Date:</u>	<u>Titres:</u>
1143,b,e,c	4.12.	La LIGUE et le CICR nomment un directeur pour la réévaluation du rôle de la Croix-Rouge.
1144,b,e,c	15.12.	M. FREYMOND quitte le CICR.
1145,b,e,c	15.12.	Visite d'un lieu de détention en IRLANDE DU NORD.
1146,b,e,c	18.12.	La Croix-Rouge prête à intensifier son action humanitaire en INDOCHINE.

1971  

---

FRANCIS

# COMMUNIQUÉS de Presse

N<sup>o</sup> 1099 bis à 1121

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1092 *bis*

13 janvier 1971

VISITE DE DETENUS EN REPUBLIQUE KHMERE

Genève (CICR) - Le 4 janvier 1971, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge en République khmère ont visité la prison militaire de Prey-Sâr (province de Kandal). Ils y ont vu 950 détenus, parmi lesquels se trouvaient 27 prisonniers de guerre vietnamiens et des personnes incarcérées pour des motifs ou des délits d'ordre politique.

Il s'agit de la première visite de lieu de détention effectuée par le CICR depuis le début des opérations militaires en République khmère.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1093

2 février 1971

ECHANGE DE PRISONNIERS DE GUERRE ENTRE L'ARABIE SEOUDITE  
ET LA REPUBLIQUE POPULAIRE ET DEMOCRATIQUE DU YEMEN

Genève (CICR) - Le 31 janvier 1971, 37 prisonniers de guerre séoudiens et 24 prisonniers de guerre sud-yéménites, capturés en novembre 1969 lors des incidents frontaliers, ont été libérés et rapatriés sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge.

Deux avions, à bord desquels avaient pris place des délégués du CICR, ont amené les prisonniers respectivement de Ryad et d'Aden au Caire où a eu lieu l'échange.



COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1094  
1er mars 1971.

OUVERTURE A LA HAYE DE LA CONFERENCE D'EXPERTS DE LA CROIX-ROUGE

Genève ( CICR ) - Lundi 1er mars 1971 s'est ouverte à La Haye, au Palais de la Paix, la Conférence d'experts de la Croix-Rouge pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. Cette conférence, qui se tiendra jusqu'au samedi 6 mars 1971, a été convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge et organisée avec le concours de la Croix-Rouge néerlandaise. Quelque 80 délégués, représentant 37 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, participent à cette réunion.

La session inaugurale, présidée par le Jonkheer G. Kraijenhoff, président de la Croix-Rouge néerlandaise, s'est déroulée dans la grande salle de la Cour internationale de Justice, en présence de S.E. Monsieur C.H.F. Polak, ministre de la Justice du gouvernement néerlandais, de MM. V.G.M. Marijnen, Bourgmestre de La Haye, Marcel A. Naville, président du CICR, Marc Schreiber, directeur de la Division des Droits de l'homme des Nations Unies, Nedim Abut, secrétaire général-adjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et de nombreux représentants du Corps diplomatique.

Le but principal de cette conférence d'experts de la Croix-Rouge est de procéder à un large échange de vues sur les matières traitées dans les rapports relatifs à la réaffirmation et au développement du droit international humanitaire que le CICR a soumis à la XXIe Conférence internationale de la Croix-Rouge qui s'est tenue à Istanbul en septembre 1969. Ainsi, les Sociétés nationales présentes à La Haye pourront-elles soulever les problèmes qui, en raison des conflits armés et des tensions survenus ces dernières années, préoccupent de plus en plus vivement le monde de la Croix-Rouge et placent souvent certaines d'entre elles devant de grandes responsabilités, qu'il s'agisse notamment de la protection des blessés et malades, du renforcement de la protection des populations civiles contre

...

les dangers des hostilités, de la protection des victimes des conflits armés non internationaux, ou encore du statut des combattants et du problème de la guérilla, ainsi que des mesures visant à renforcer l'application, dans les conflits armés, du droit international humanitaire existant.

Les conclusions de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge, qui vient de s'ouvrir à La Haye, seront ensuite communiquées à la Conférence d'experts gouvernementaux qui se tiendra trois mois plus tard à Genève, du 24 mai au 12 juin 1971, et qui groupera une quarantaine de gouvernements.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1095

3 mars 1971

VISITE DU PRESIDENT DU CICR AU PREMIER MINISTRE NEERLANDAIS

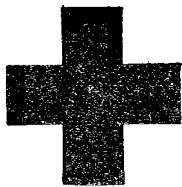
Genève (CICR) - A l'occasion de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui se tient à La Haye jusqu'au 6 mars 1971, M. Marcel A. Naville, président du Comité international de la Croix-Rouge, accompagné de MM. R. Gallopin, membre du CICR, et A. van Emden, directeur-général de la Croix-Rouge néerlandaise, a rendu visite le 3 mars 1971 à M. P.J.S. de Jong, Premier ministre du gouvernement néerlandais.

Les entretiens ont essentiellement porté sur les travaux de la conférence en cours ainsi que sur les études entreprises par le CICR en vue de la prochaine conférence d'experts gouvernementaux qui aura lieu à Genève du 24 mai au 12 juin 1971.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1096

6 mars 1971

CLOTURE DE LA CONFERENCE D'EXPERTS DE LA CROIX-ROUGE

Genève (CICR) - La Conférence d'experts de la Croix-Rouge pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui se tenait à La Haye depuis le 1er mars, s'est terminée samedi matin 6 mars 1971. Pendant ces six jours, quelque 80 experts représentant une quarantaine de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont procédé à un large échange de vues sur les problèmes qui, en raison des conflits armés et des tensions survenus ces dernières années, préoccupent au plus haut point le monde de la Croix-Rouge.

Les experts ont unanimement admis la nécessité et l'urgence de réaffirmer et de développer le droit international humanitaire, compte tenu notamment de l'évolution des conflits modernes et de leurs conséquences dans le domaine des droits de l'homme. Ils ont considéré que tout effort sur ce plan constitue également une contribution à l'esprit de paix dans le monde.

Dans leur recherche d'un équilibre entre l'idéalisme et le réalisme, les experts ont estimé, suivant en cela l'opinion exprimée par le CICR, que l'effort principal ne devait pas viser à refondre les Conventions de Genève de 1949, mais à les compléter et à les préciser par un certain nombre de protocoles additionnels.

Enfin, la Conférence a reconnu l'importance du travail de diffusion du droit existant auprès des forces armées, de la jeunesse et du public en général. Sur ce plan particulier, toutes les Sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge ont un rôle essentiel à jouer dans leurs pays respectifs.



Communiqué de presse No 1097

19 mars 1971

VISITE D'UNE DELEGATION DU CICR EN ESPAGNE

Genève (CICR) - Une délégation du Comité international de la Croix-Rouge vient d'effectuer une visite de quatre jours à Madrid du 15 au 18 mars 1971. La délégation, conduite par M. Max Petitpierre - ancien président de la Confédération suisse et membre du Comité - répondait à une invitation de la Société nationale de la Croix-Rouge d'Espagne.

M. Petitpierre était accompagné par M. Raymond Courvoisier, directeur du département des opérations du CICR et par M. Jean-Pierre Hocké délégué.

La délégation a été reçue en audience par S.A.R. le Prince d'Espagne et par le Vice-Président du Gouvernement espagnol. La délégation s'est entretenue avec les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Armées et de l'Education nationale ainsi qu'avec le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères.

Ces divers entretiens ont permis, d'une part, d'aborder des problèmes d'intérêt commun et de discuter, d'autre part, des questions que posent les nouvelles formes prises par les conflits armés comme la guérilla et d'une manière générale les activités des mouvements révolutionnaires et de libération.

Il est apparu à la délégation du CICR que les autorités gouvernementales rencontrées considéraient comme très positifs et nécessaires les efforts du Comité international de la Croix-Rouge pour réaffirmer et développer le droit international humanitaire. Elles ont assuré la délégation de leur volonté de participer activement aux travaux du Comité à l'occasion de la conférence d'experts gouvernementaux concernant les conflits non internationaux qui prendra place à Genève en mai et juin prochains.

Ce séjour a également permis à la délégation du CICR de procéder avec les dirigeants de la Croix-Rouge espagnole à un échange de vues approfondi sur les problèmes qui confrontent présentement le monde de la Croix-Rouge et de préciser avec le Président de la Société nationale, le Comte de Toreno, les modes d'une collaboration encore plus étroite en vue d'une diffusion toujours plus large des Conventions de Genève et des principes du droit humanitaire.



**LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE / COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE**

17, ch. des Crêts, CH-1211 Genève 19  
Adr. télégraphique: Licross  
Téléphone: 34 55 80 - Télex: 22555

**Genève**

7, av. de la Paix, CH-1211 Genève 1  
Adr. télégraphique: Intercroixrouge  
Téléphone: 33 30 60 - Télex: 22269

POUR PUBLICATION IMMEDIATE  
Mardi 23 mars 1971

CICR - 1098  
LSCR - Général 1971 - 8

CINQUANTIEME DISTRIBUTION DES REVENUS DU FONDS DE L'IMPERATRICE SHOKEN

La Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shôken s'est réunie, le 23 mars à Genève, sous la Présidence de M. Roger Gallopin, membre du Comité international de la Croix-Rouge, et en présence de S.E. M. Hideo Kitahara, Ambassadeur du Japon ainsi que de M. Henrik Beer, Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Les revenus distribués cette année permettront à cinq Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine d'améliorer leur équipement et de développer leurs activités dans les domaines de la transfusion sanguine et des secours d'urgence.

Le Fonds Shôken a été créé en 1912, par un don de S.M. l'Impératrice du Japon. Il est destiné à faciliter l'action d'entraide de la Croix-Rouge sur le plan international, particulièrement en temps de paix.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 -- TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1099

6 avril 1971

VICE-PRESIDENCE DU CICR

Genève (CICR) - Les mandats des vice-présidents du Comité international de la Croix-Rouge, MM. Hans Bachmann et Jacques Freymond, étant arrivés à échéance selon la procédure réglementaire, le CICR, réuni en séance plénière au mois de mars, les a prolongés jusqu'à fin juin et a désigné à partir de cette date, comme nouveaux vice-présidents, MM. Harald Huber, juge fédéral, et Jean Pictet, président de la Commission juridique du CICR. Cependant, M. Jacques Freymond, absent lors de la séance de mars, n'a pas accepté la prolongation de son mandat; celui-ci sera assumé dès maintenant par M. Pictet.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1100

19 avril 1971

LE PRÉSIDENT DU CICR AUX ETATS-UNIS

Genève (CICR) - Répondant à une invitation de la Croix-Rouge américaine, le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Marcel-A. Naville, accompagné de proches collaborateurs, a quitté Genève samedi 17 avril 1971 pour les Etats-Unis. Au cours de son voyage, qui le conduira à Washington et à New York, M. Naville rencontrera le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, et le secrétaire général des Nations Unies, U Thant.

Le séjour du président du CICR aux Etats-Unis durera une semaine environ.



COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1101

6 mai 1971

NOUVEAU MEMBRE DU CICR

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge a accueilli, dans sa séance plénière du 6 mai 1971, un nouveau membre en la personne de M. Pierre Micheli.

Né à Genève en 1905, M. Micheli a fait ses études de droit dans diverses universités européennes. Entré en 1933 au service du Département politique fédéral, il a représenté la Suisse dans de nombreux pays. Il a notamment été Ambassadeur de Suisse en France de 1956 à 1961, année à partir de laquelle il a assumé à Berne les hautes fonctions de Secrétaire général du Département politique fédéral et de chef de la Division des Affaires politiques, postes qu'il a quittés à fin 1970.

M. Micheli a eu tout au long de sa carrière de très nombreuses occasions de se familiariser avec les affaires de la Croix-Rouge. Il a été, en particulier, le Secrétaire général de la Conférence diplomatique qui s'est tenue à Genève en 1949 et qui a établi les quatre Conventions de Genève, fondement des activités du CICR.



Communiqué de presse No 1102

24 mai 1971

OUVERTURE DE LA CONFERENCE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

Genève (CICR) - Une cérémonie officielle d'inauguration a marqué, le 24 mai 1971 à Genève, le début de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire.

Convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge, cette conférence siégera jusqu'au 12 juin 1971, et réunit plus de 200 experts délégués par 40 gouvernements.

Lors de la cérémonie d'ouverture, des discours ont été prononcés par MM. Marcel-A. Naville, président du CICR, Willy Donzé, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, et par le Prof. Willem Riphagen, directeur du Service juridique du ministère royal néerlandais des Affaires étrangères. Etaient également présents à la table officielle MM. Jean Pictet, vice-président du CICR, et Marc Schreiber, représentant du secrétaire général des Nations Unies.

Au cours de sa première séance plénière, la Conférence a élu M. Jean Pictet en qualité de président. MM. Riphagen (Pays-Bas), Cristesco (Roumanie) et Gonzalez-Galvez (Mexique) ont été nommés vice-présidents.



Communiqué de presse No 1103

26 mai 1971

CONFERENCE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX : COMMISSIONS CONSTITUEES

Genève (CICR) - Après un débat général qui a duré 2 jours, la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire s'est constituée le 26 mai 1971 en commissions. Celles-ci, au nombre de 4, sont présidées respectivement par MM. Singh (Inde), Lee (Canada), Dabrowa (Pologne) et M'Baye (Sénégal). La première commission est chargée d'étudier la "protection des blessés et malades", la deuxième la "protection des victimes des conflits armés non internationaux" et les "règles applicables dans la guerrilla", la troisième la "protection de la population civile contre les dangers des hostilités" et les "règles relatives au comportement des combattants". Quant à la quatrième commission, qui n'avait pas été prévue initialement, elle traitera des "mesures visant à renforcer l'application du droit en vigueur", sujet dont l'importance a été soulignée par de très nombreuses délégations au cours du débat général.

Ces quatre commissions, qui siègeront simultanément dans les bâtiments de l'ABLE et de l'UIT, termineront probablement leurs travaux d'ici 15 jours, les questions traitées étant ensuite reprises en séance plénière jusqu'au terme de la présente conférence, soit le 12 juin prochain.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1104

9 juin 1971

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL AU CICR

Genève (CICR) - A l'occasion de sa venue à Genève, dans le cadre de la Conférence internationale du Travail, S.E. M. Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, s'est rendu au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

Introduit par S.E. M. Cissé, ambassadeur du Sénégal à Genève, M. Senghor, entouré de ses proches collaborateurs, a été accueilli par M. Marcel-A. Naville, Président, et quelques membres du Comité et de la Direction du CICR. Assistaient également à cette rencontre, M. Henrik Beer, Secrétaire général de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et M. Robert Vieux, chef du Protocole de l'Etat de Genève.

Le Président Senghor a visité l'Agence centrale de Recherches où il a pu voir son nom sur plusieurs listes de prisonniers de guerre.



Communiqué de Presse No 1105  
11 juin 1971

FIN DE LA CONFERENCE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

Genève (CICR) - Après trois semaines de travaux, la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, réunie à Genève sur l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, s'est terminée le vendredi 11 juin 1971.

Lors de la séance de clôture, M. Marcel-A. Naville, Président du CICR, a annoncé la convocation à Genève d'une seconde réunion d'experts pour le printemps prochain, qui sera chargée de poursuivre les travaux entrepris lors de la présente session.

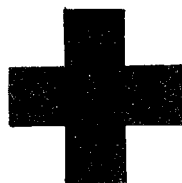
Le rapport complet de la Conférence, dont l'essentiel sera constitué par les rapports des quatre commissions, sera envoyé à tous les Etats parties aux Conventions de Genève, aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi qu'aux Nations Unies.

Tous les experts se sont félicités de la valeur de l'oeuvre accomplie par la Conférence et de l'excellent esprit dans lequel se sont déroulés ses travaux.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 -- TELEX : 22 289

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1106  
30 juillet 1971

UN MEMBRE DU CICR RECU EN INDE ET AU PAKISTAN

Genève (CICR) - Monsieur Victor Umbricht, membre du Conseil de Présidence du Comité international de la Croix-Rouge, qui était accompagné de Monsieur Jean Ott, délégué général du CICR pour l'Asie, vient de rentrer d'un voyage sur ce continent.

A la Nouvelle Delhi, M. Umbricht a rencontré le 24 juillet le Président de la République de l'Inde, Monsieur V.V. Giri.

Le 26 juillet, il a été reçu par le Président du Pakistan, le Général Yahya Kahn qui, au cours de l'entretien, s'est déclaré favorable à une action humanitaire du CICR au Pakistan oriental.

Dans les deux capitales, M. Umbricht a également rencontré plusieurs membres des Gouvernements respectifs, ainsi que les dirigeants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de l'Inde et du Pakistan qui ont assuré le CICR de tout leur appui.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 -- TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1107  
19 août 1971

LE CICR ENVOIE UNE MISSION AU PAKISTAN

Genève (CICR) - A la suite de l'accord donné le 26 juillet par le Général Yahya Khan, Président du Pakistan, à M. Victor Umbricht, membre du Comité international de la Croix-Rouge, pour une action humanitaire du CICR, ce dernier a décidé d'envoyer au Pakistan oriental une mission composée du Dr Otto Lehner, chef de la délégation et de M. Nicolas Vecsey, chef adjoint de l'Agence centrale de Recherches.

Cette mission, qui est partie jeudi 19 août de Genève, aura tout particulièrement pour tâche d'organiser, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge pakistanaise, un service de recherche devant permettre de retrouver les disparus et les mettre en contact avec leurs familles.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1108  
20 août 1971

OUVERTURE D'UNE DELEGATION REGIONALE DU CICR EN AMERIQUE LATINE

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge a ouvert, le 19 août 1971, à Caracas, une délégation régionale avec deux délégués, MM. E. Leemann et J. Moreillon, pour le continent latino-américain.

La présence permanente des délégués sur le terrain permettra d'intensifier les visites des lieux de détention déjà autorisées dans plus de 12 pays, et de renforcer les liens avec les Sociétés nationales de Croix-Rouge. En outre, elle assurera une meilleure diffusion des principes humanitaires qui sont à la base de l'action du CICR.



COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 -- TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1109  
24 août 1971

LE PRÉSIDENT DU CICR VA SE RENDRE EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DE CHINE

---

Genève (CICR) - Ayant exprimé le désir de se rendre en République populaire de Chine, le Président du Comité international de la Croix-Rouge a été invité par la Croix-Rouge chinoise à effectuer une visite du 14 au 25 septembre 1971, accompagné de M. Michel Barde, attaché à la Présidence du CICR.

Cette visite a pour but de développer les liens qui unissent la Croix-Rouge chinoise et le Comité international de la Croix-Rouge et d'accroître la compréhension mutuelle entre les deux institutions.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1110

26 août 1971

ASSISTANCE DU CICR A LA BOLIVIE

Genève (CICR) - A la suite des événements qui viennent de se dérouler en Bolivie, le Comité international de la Croix-Rouge a demandé à son délégué régional pour l'Amérique du Sud, M. J. Moreillon, de se rendre dans ce pays et de prendre, d'entente avec la Société nationale de la Croix-Rouge, les mesures nécessaires afin de venir en aide aux victimes des événements.

Le CICR a déjà envoyé en Bolivie des médicaments, du matériel de pansement et d'autres secours.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1111  
29 août 1971

ACTIVITES HUMANITAIRES DU CICR EN BOLIVIE

Genève (CICR) - Le délégué régional pour l'Amérique du Sud du Comité international de la Croix-Rouge, M. J. Moreillon, est arrivé vendredi 27 août à La Paz, où il a remis, d'entente avec la Croix-Rouge bolivienne, les secours envoyés par le CICR aux victimes des récents événements.

Il a également été reçu par les autorités gouvernementales, qui lui ont accordé toutes les facilités nécessaires pour que le CICR puisse exercer ses activités humanitaires conformément à l'esprit des Conventions de Genève sur l'ensemble du territoire bolivien et particulièrement en faveur des personnes détenues en raison des événements.

Le Comité international de la Croix-Rouge a en outre décidé d'affecter temporairement un second délégué à son action en Bolivie en la personne de M. R. Gaillard-Moret, qui quittera Genève le soir du 29 août à destination de La Paz.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1112

29 septembre 1971

Don de la Confédération suisse au CICR pour son action au  
Pakistan oriental

Genève (CICR) - La Confédération helvétique a mis à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge une somme de 500'000 francs suisses pour son action au Pakistan oriental.

Celle-ci est conduite par trois délégués et se développe principalement dans les domaines de la recherche de personnes disparues, la réunion des familles dispersées, la transmission de messages familiaux et la visite de détenus.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 - TELEX : 22 289

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1113  
8 octobre 1971

VISITES DE LIEUX DE DETENTION EN IRLANDE DU NORD

Genève (CICR) - 'A l'issue d'un accord intervenu entre le Gouvernement d'Irlande du Nord et le Comité international de la Croix-Rouge, les délégués du CICR ont pu rendre visite à différentes catégories de personnes détenues en Ulster.

L'équipe du CICR, composée d'un délégué et d'un délégué-médecin, tous deux de nationalité suisse, s'est ainsi rendue à la prison de Crumlin Road, à Belfast (mardi 5 octobre), au camp d'internement de Long Kesh, près de Lisburn (mercredi 6 octobre), et enfin à la prison d'Armagh (jeudi 7 octobre). Dans tous ces lieux de détention, les délégués ont pu s'entretenir librement et sans témoin avec les détenus de leur choix. Selon l'usage, les rapports établis par le CICR à la suite de ces visites seront remis directement au Gouvernement d'Irlande du Nord.

Les délégués du CICR effectueront une nouvelle tournée de visites dans le courant du mois de décembre.

+++

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 289

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1114  
10 octobre 1971

L'EMPEREUR ET L'IMPERATRICE DU JAPON AU CICR

Genève (CICR) - A l'occasion de leur voyage en Europe, LL.MM. l'Empereur et l'Impératrice du Japon ont visité le 10 octobre 1971 le siège du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. Sa Majesté l'Impératrice, présidente d'honneur de la Croix-Rouge du Japon, avait en effet exprimé le désir de se rendre au CICR lors de sa venue en Suisse.

Le couple impérial a été reçu par le président du CICR, M. Marcel A. Naville, qui a rappelé dans son allocution les liens qui unissent le CICR et la Croix-Rouge du Japon et souligné le rôle primordial joué par cette Société nationale dès les premières heures de la Croix-Rouge.

"La prestigieuse présence de Vos Majestés Impériales, devant encore dire M. Naville, est un éclatant témoignage de l'intérêt que la Famille Impériale, le Gouvernement et le peuple du Japon n'ont cessé de porter depuis bientôt cent ans, à l'idéal humanitaire de la Croix-Rouge. Elle est aussi pour le Comité international un précieux encouragement à persévérer dans ses efforts pour développer ses activités en faveur de l'humanité souffrante".

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 --- TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1115

18 novembre 1971

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LE DROIT HUMANITAIRE

Genève (CICR) - Dans le cadre de ses travaux pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, le Comité international de la Croix-Rouge a convoqué une réunion consultative des organisations non gouvernementales particulièrement intéressées à cette entreprise.

Cette réunion qui se tient les 18 et 19 novembre 1971 à Genève doit permettre aux participants de faire part de leurs avis et de leur expérience au sujet des problèmes à résoudre et de les associer ainsi, comme par le passé, à cette oeuvre d'intérêt général.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1116

1er décembre 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL DU DAHOMEY AU CICR

Genève (CICR) - A l'occasion de sa venue à Genève, dans le cadre des manifestations du 20e anniversaire du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), S.E. M. Hubert Maga, Président du Conseil présidentiel de la République du Dahomey, s'est rendu le 1er décembre 1971 au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

Accompagné de S.E. M. Agboton, ministre du Travail, de S.E. M. Evagnignon, ambassadeur du Dahomey à Bonn, et de M. Tévoédjré, sous-directeur général du Bureau international du Travail (BIT), M. Maga a été accueilli par le président du CICR, M. Marcel-A. Naville, entouré de quelques membres du Comité et de la Direction.

A l'issue de cette rencontre, le Président Maga a visité l'Agence centrale de recherches.



COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 80 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1117  
5 décembre 1971

LE CICR S'ADRESSE AUX GOUVERNEMENTS DE L'INDE ET DU PAKISTAN

Genève (CICR) - A la suite du développement des hostilités entre l'Inde et le Pakistan, le Comité international de la Croix-Rouge a adressé aux deux Gouvernements une notification en se fondant sur les quatre Conventions de Genève de 1949 qui lient ces Etats.

Ces Conventions prescrivent notamment la protection et le traitement humain des blessés et malades, des prisonniers de guerre et des personnes civiles, ainsi que le respect des hopitaux, des ambulances, des établissements et du personnel sanitaire.

**COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE**

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



**INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS**

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 --- TELEX : 22 260

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**PRESS RELEASE**

Communiqué de presse No 1118  
10 décembre 1971

ZONES NEUTRALISEES SOUS L'EGIDE DU CICR A DACCA

Genève (CICR) - Le "Holy Family Hospital" et l'Hôtel Intercontinental à Dacca sont depuis le 9 décembre 1971 déclarés "zones neutralisées" et placés sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge. Un accord a en effet été conclu entre les plus hautes autorités pakistanaïses à Dacca et les délégués du CICR dans cette ville. La neutralisation de ces deux zones a en outre été communiquée aux parties au conflit.

Le "Holy Family Hospital" est géré par la Croix-Rouge locale, elle-même assistée depuis le 11 octobre 1971 par une équipe de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Sa capacité est d'environ 180 lits. Quant à l'Hôtel Intercontinental, il héberge quelque 400 personnes, dont un certain nombre de fonctionnaires des Nations Unies qui attendent d'être évacués de Dacca.

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE  
SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE  
OF THE  
RED CROSS  
PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1119  
15 décembre 1971

PROTECTION DANS LES "ZONES NEUTRALISÉES"

Genève (CICR) - Le "Holy Family Hospital" et l'Hôtel Intercontinental à Dacca ayant été déclarés "zones neutralisées", le Comité international de la Croix-Rouge rappelle que cette mesure est prise, selon une faculté ouverte par l'article 15 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève de 1949, avec l'accord des autorités intéressées.

Cette disposition stipule que la création de "zones neutralisées" est destinée à mettre à l'abri des dangers des combats, sans aucune distinction, les personnes suivantes : d'une part, les blessés et malades combattants ou non-combattants; d'autre part, les personnes civiles qui ne participent pas aux hostilités et qui ne se livrent à aucun travail de caractère militaire pendant leur séjour dans ces zones.

Les autorités intéressées peuvent en tout temps, moyennant notification, mettre fin à l'existence d'une zone de sécurité, notamment lorsque les combats ont cessé. A ce moment, les personnes résidant dans la zone demeurent au bénéfice des garanties générales que les Conventions de Genève accordent aux victimes des conflits et aux civils.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 --- TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1120  
16 décembre 1971

CONFLIT INDO-PAKISTANAIS : APPEL AU RESPECT DES  
CONVENTIONS DE GENEVE DE 1949

Genève (CICR) - Vu l'évolution des opérations militaires dans le sous-continent indien, le Comité international de la Croix-Rouge a rappelé une nouvelle fois aux Parties au conflit, en date du 15 décembre 1971, leurs obligations en relation avec les Conventions de Genève de 1949.

Les dispositions de celles-ci prévoient en effet que la vie des combattants capturés doit être préservée, que les prisonniers de guerre et les internés civils doivent être traités humainement, que les blessés et malades, le personnel sanitaire et la population civile ne doivent pas être l'objet d'attaque ni être maltraités, enfin que les exécutions sommaires, les représailles et les punitions collectives sont interdites.

Le CICR a également rappelé aux belligérants le respect de l'emblème de la croix rouge.

Il y a quelques jours, le CICR avait déjà reçu l'assurance de toutes les Parties au conflit que les Conventions de Genève seraient appliquées en toutes circonstances.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA  
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE  
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT  
7, AVENUE DE LA PAIX  
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 -- TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1121  
17 décembre 1971

### VISITES DE LIEUX DE DETENTION EN IRLANDE DU NORD

Genève (CICR) - En accord avec le Gouvernement d'Irlande du Nord, le Comité international de la Croix-Rouge vient d'effectuer une nouvelle tournée de visites à différents camps de prisonniers en Ulster.

L'équipe du CICR, composée d'un délégué et d'un délégué-médecin, tous deux de nationalité suisse, a visité la prison de Crumlin Road à Belfast (14 décembre), le camp d'internement de Long Kesh près de Lisburn (15 décembre) ainsi que le centre de transit situé à bord du navire "Maidstone" dans le port de Belfast (16 décembre). Dans tous ces lieux de détention, les délégués ont pu accomplir leur tâche librement et s'entretenir sans témoin avec les détenus de leur choix. Selon l'usage, les rapports établis par le CICR à la suite de ces visites seront remis directement au Gouvernement d'Irlande du Nord.

Les délégués du CICR effectueront une nouvelle tournée de visites au mois d'avril.